



COWANSVILLE

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR RÈGLEMENT NUMÉRO 1841-14-2019

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté à la séance ordinaire tenue le 7 mai 2019, le *Règlement 1841-14-2019 modifiant le règlement de zonage numéro 1841 afin de créer à même la zone Cbs-1, la zone commerciale et industrielle Cgl-3*

PRENEZ EN OUTRE AVIS que ce règlement a été approuvé par la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi le 21 mai 2019. Ce règlement entre en vigueur en date du 21 mai 2019 et est disponible pour consultation au bureau de la soussignée situé au 220, place Municipale à Cowansville, pendant les heures régulières de bureau.

Donné à Cowansville, ce 5 juin 2019.

Brigitte Chabot, greffière adjointe